



COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2011 à 18 h 00

Sous la Présidence de : Michel ANASTASY

Présents : Jacques DEL BIANCO ; Josette CHARAVEL ; Geneviève SABOT, adjoints ; Juana BELLON ; Jean-Claude ANDRE ; Marc BONATO ; Houria RAHALI ; Michel AVINENS ; Patrick VERNET ; Michel PUIGREDO ; Jean-Marc CIVAUX.

Procurations : Robert PUJADE à Michel ANASTASY ; Nicole CRESPO à Marc BONATO ; Robert GOURDOUZE à Jacques DEL BIANCO

Absents : Valérie VOGEL ; Karine SANCHEZ ; Fatma ARBOUCHE ; Smaïl MECHEREF ;

Monsieur le Maire ouvre la séance publique à 18 heures, le quorum étant atteint.

Il rappelle, les délibérations prises lors de la séance du 24 octobre 2011. Aucune remarque ni aucune observation n'étant formulée, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

Houria RAHALI est désignée secrétaire de séance.

Avant d'aborder les points de l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une vérification par un contrôleur de l'URSSAF en novembre, sur l'application des législations de sécurité sociale, d'assurance chômage et de garantie des salaires, « aucune irrégularité n'est relevée au vu des documents consultés »

Le Conseil Municipal se félicite de ce constat et de la rigueur appliquée à la tenue des comptes.

• Décisions du Maire

N°073/2011- Consultation Marché de maîtrise d'œuvre à bons de commande.

Décision de lancer une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre à bons de commande, sans montant minimum et pour un montant maximum de 85 000 € sur une durée de 4 ans maximum, pour travaux d'aménagement des voiries y compris certains réseaux.

N°074/2011- Aliénations parcelles – renonciation à acquérir – zones UDb - UDc- du P.L.U
Parcelles

↳ section C 2235 lieu dit « Nizon ou les Moulins » d'une superficie 05 a 25 ca ;

↳ section C 2236 lieu dit « Nizon ou les Moulins » d'une superficie 4 a 79 ca ;

Présentée par la SCP Mes BONGENDRE Philippe, AVIGNON Philippe notaires, SAINT LAURENT DES ARBRES

N°075/2011- Aliénation parcelle – renonciation à acquérir – zone UDa du P.L.U

Parcelle section B 1225 lieu dit « Marderic » d'une superficie de 07 a 25 ca ;

Présentée par la SCP Mes BONGENDRE Philippe, AVIGNON Philippe notaires, SAINT LAURENT DES ARBRES

N°076/2011- Aliénation parcelle – renonciation à acquérir – zone Una1 du P.L.U

Parcelles

↳ section E 932 lieu dit « Les Coudoulis » d'une superficie 6 a 50 ca ;
 ↳ section E 934 lieu dit « Les Coudoulis » d'une superficie 2 a 90 ca
 ↳ section E 937p lieu dit « Les Coudoulis » d'une superficie 3 a 45 ca
 Présentée par la SCP Emmanuel CARLOTTI et Alain BONNET, Notaires ,ARAMON

N°077/2011- CONSULTATION MARCHÉ DE TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC – 6 POINTS LUMINEUX SUPPLEMENTAIRES.

Décision de lancer une consultation pour un marché de travaux relatif à l'extension du réseau Eclairage Public, sous la forme d'un marché à procédure adaptée, pour les 6 points lumineux ci-dessous :

- Traverse chemin du Clau,
- Impasse Malmont,
- Chemin de la Bégude (côté Est),
- Chemin de la Cabanette,
- Chemin de Ventabren,
- Place de l'Arbre.

N°078/2011- Aliénation parcelle – renonciation à acquérir – zone UDC - du P.L.U

Parcelle section B 878 lieu dit « Le Plan Nord » d'une superficie 8 a 05 ca ;
 Présentée par l'étude de Mes ROBIN Pierre ; Me Christine ROBIN/DEVINE, notaires ROQUEMAURE

N°079/2011- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DISTRIBUTEURS DE BOISSONS

Décision de signer une convention avec la société S.A.S. PARODIS à 84000 AVIGNON, pour la mise à disposition de deux distributeurs de boissons dans les locaux de la mairie installés le 28/11/2011 pour une durée de 3 ans.

N°080/2011- Aliénation parcelle – renonciation à acquérir – zone IIAU- du P.L.U

Parcelle section E 1304 lieu dit « Les Coudoulis » d'une superficie de 13 a 13 ca ; lot 3 ;
 présentée par la SCP Mes BONGENDRE Philippe, AVIGNON Philippe notaires, SAINT LAURENT DES ARBRES

N°081/2011- Aliénation parcelle – renonciation à acquérir – zone UC- du P.L.U

Parcelle section C 1078 lieu dit « Les Coudoulières Est » d'une superficie de 7 a 88 ca ;
 présentée par l'étude de Me OLLIVIER Emmanuel, notaire, 84000 AVIGNON

1. DM N°4 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur Michel ANASTASY

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à certaines modifications budgétaires permettant d'ajuster les crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement, à hauteur de 63 332 € pour la section de fonctionnement et à 25 323.35 € pour la section d'investissement.

Point voté à l'unanimité.

2. MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE / EXTENSION GROUPE SCOLAIRE : SELECTION DES CANDIDATURES

Rapporteur Michel ANASTASY

Suite à la consultation d'architectes pour le projet d'extension du groupe scolaire selon la procédure adaptée et après avis de la Commission d'Appels d'Offres réunie le 24/11/11, il a été décidé de retenir les deux bureaux d'études candidats ci-dessous et de négocier avec eux pour obtenir leur meilleures conditions de marché,

Bureau d'étude	Dossier de candidature
L'Atelier d'architectes	Conforme
BONANSERA GUIGUE – Architecte	Conforme

Point voté à l'unanimité.

3. AVENANT N°1 AU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL
Rapporteur Michel ANASTASY

La loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites a augmenté le nombre de trimestres de cotisations nécessaires à l'obtention d'une retraite à taux plein et de ce fait, l'allongement de la durée de prise en charge des personnes en arrêt de travail pour l'assureur de la SOFCAP. (agents affiliés à la CNRACL).

Par courrier en date du 28/10/11 il est proposé la signature d'un avenant n°1 relatif à l'augmentation du taux de cotisation de 5.5 % à 6.11% de la masse salariale afin de prendre en compte ces nouvelles dispositions et ce à compter du 1^{er} janvier 2012.

Point voté à l'unanimité.

4. INSTAURATION TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE
(ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 076/2011)

Rapporteur Michel ANASTASY

Par courrier de M. le Préfet en date du 26/10/11, il est précisé que **le principe d'actualisation automatique du coefficient multiplicateur** pour la taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) **n'est pas autorisé**.

Considérant que sur la délibération N°076/2011 le Conseil Municipal avait acté ce principe sur la base d'un modèle erroné, il convient tout simplement de supprimer la clause qui prévoyait l'actualisation.

Point voté à l'unanimité.

5. AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MEDECINE PREVENTIVE AVEC LE CENTRE DE GESTION DU GARD

Rapporteur Michel ANASTASY

Mme la Présidente du CDG DU Gard fait part de la pénurie de médecins de prévention sur le plan national, et de ses difficultés à recruter un remplaçant sur ce poste laissé vacant depuis le mois de février 2011.

En conséquence, elle propose la signature d'un avenant n°2011-1 modifiant les articles 2-B 2^{ème} alinéa et 3 de l'actuelle convention comme suit :

- **Ajouter à l'article 2-B 2^{ème} alinéa (de l'actuelle convention) :** « En cas de carence en effectif médical, (départ de médecin, difficulté de recrutement) le Centre de Gestion du Gard en informera la collectivité ou l'établissement par courrier.
L'activité de consultation périodique bi-annuelle ou annuelle sera suspendue, sauf pour les visites présentant un caractère d'urgence médicale dont les conclusions ont une incidence majeure. Celles-ci pourront alors être effectuées au Centre de Gestion à la demande de la collectivité ou de l'agent.
Parallèlement le Centre de Gestion s'engage à mettre tout en œuvre pour procéder au recrutement d'un médecin ».
- **Ajouter à l'article 3 de l'actuelle convention le paragraphe suivant :**
« En application de l'alinéa 2 de l'article 2-B ci-dessus, les collectivités ou établissements pour lesquels les visites sont suspendues, se verront appliquer une tarification de 50€ par acte de consultation ».

Ces nouvelles dispositions prendront effet au 1^{er} janvier 2012, les collectivités qui ne bénéficient pas de médecin référent, **ne recevront pas d'appel à cotisation** indexé sur la masse salariale N-1 au titre des prestations de l'année N-1 (2011).

Point voté à l'unanimité.

6. TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 086/2011)

Rapporteur Michel ANASTASY

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- d'instituer le taux de la Taxe d'Aménagement à 5% (identique au taux actuel de la TLE) sur l'ensemble du territoire communal ;

- d'exonérer totalement en application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme :

1° Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+) ;

2° Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Point voté à l'unanimité.

7. EXTENSION RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC – PASSAGE PIETONS AVENUE SEMBRANCHER/RN 580 ADJUDICATION

Rapporteur Michel ANASTASY

Suite à la nouvelle consultation parue le 7/11/11 sous le n° 167927 sur le site e-marchespublics.com et après avis de la Commission d'Appels d'Offres réunie le 24/11/11, la Personne Responsable du Marché (PRM) a décidé de retenir la proposition de l'entreprise ETETP SCOP SA - 10, rue des Bosquets – 30230 BOUILLARGUES

Prestataire	Montant HT	Classement
E.T.E.T.P. Bouillargues	14 440.45 €	1
CITEOS Avignon	19 110.10 €	2
SPIE	24 661.20 €	3

Point voté à l'unanimité.

8. ADJUDICATION TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC – 6 POINTS LUMINEUX SUPPLEMENTAIRES

Rapporteur Michel ANASTASY

Une consultation pour des travaux d'extension du réseau d'éclairage public et notamment 6 points lumineux supplémentaires dans différents quartiers de la commune a été lancée.

Après avis de la Commission d'Appels d'Offres réunie le 24/11/11, la Personne Responsable du Marché (PRM) a décidé de retenir la proposition INEO RESEAUX SUD-EST – 20, rue Maréchal JUIN – BP 11052 – 30134 Pont – St - Esprit

Prestataire	Montant HT	Classement
INEO SUD-EST	3 613.20 €	1
CITEOS Avignon	3 804.00 €	2
SPIE	7 586.00 €	3

Point voté à l'unanimité.

9. ADJUDICATION MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE A BONS DE COMMANDE – TRAVAUX DE V.R.D.

Rapporteur Michel ANASTASY

Une consultation selon la procédure adaptée a été lancée pour un marché de maîtrise d'œuvre à bons de commande pour les travaux de VRD (infrastructures et équipements).

Cette mission s'appliquera à tous les marchés de travaux de V.R.D. qui seront réalisés sur la commune durant une période de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Le montant minimum de la mission est de 0 € et le maximum est de 85 000 € HT sur l'ensemble de cette période.

Cinq opérateurs économiques ont répondu à cette consultation et la Personne Responsable du Marché a décidé de retenir le bureau d'études **AMEVIA**, 10, rue de la bergerie 30100 ALES après avis de la Commission d'Appels d'Offres réunie le 14/11/11 selon le tableau ci-dessus ;

Bureau d'étude	Taux de M/O sur montant travaux	Forfait permis de lotir /3 lots	Classement
AMEVIA	5.5 % avec plans Topo	4 000 € HT	1
GAXIEU	4.9 % sans plans Topo	5 000 € HT	2
Rhône Cévennes Ingénierie	8.20%	4 000 € HT	3
CEREG	8.30%	4 800 € ht	4

Accord du Conseil Municipal pour le choix du bureau d'études AMEVIA, dont le taux de rémunération proposé est de 5.50% plans topographiques compris, et dont le forfait pour création d'un permis de lotir de 3 lots s'élève à 4 000 € HT.;

Point voté à l'unanimité.

10. AVIS DOSSIER DIG NIZON/GALET

Rapporteur Jacques DEL BIANCO

Après examen du dossier de demande d'intérêt général au titre de l'article L.211.7 du code de l'Environnement relative au programme pluriannuel 2011-2015 de restauration et d'entretien de la végétation des ruisseaux NIZON-GALET présenté par le Syndicat Mixte pour l'aménagement des Bassins Versants du Gard Rhodanien sur le territoire des communes de LIRAC, SAINT LAURENT DES ARBRES, SAINT GENIES DE COMOLAS, LAUDUN L'ARDOISE, MONTFAUCON, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet présenté.

Point voté à l'unanimité.

11. VENTE DU LOT N°4 SECTION E LES COUDOULIS LOTISSEMENT LES BOIS DE ST EYNES CHANGEMENT D'ACQUEREUR

Rapporteur Jacques DEL BIANCO

Le Conseil Municipal accepte la vente du lot **N°4** cadastré E « les Coudoulis » du lotissement communal « Le Bois de St Eynès », extension du lotissement communal « Les Terrasses de Fontagnac » lieu dit les Coudoulis situé route de Laudun à 30126 SAINT LAURENT DES ARBRES, à M. TESTA Freddy, avenue Sembrancher – 30126 St Laurent des Arbres, d'une superficie de 932 m² pour un montant forfaitaire de 111 840 euros, qui sera enregistrée à la SCP

Point voté à l'unanimité.

12. PROJET DE RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES VALIDES/ MODIFICATION DU PLU ANNULE ET REMPLAC E LA DELIBERATION N° 062/2011

Rapporteur Jacques DEL BIANCO

Le conseil municipal souhaite poursuivre le développement équilibré de l'urbanisation par une diversification de l'offre en matière de logements. De plus, la commune a la volonté d'engager à Saint Laurent des Arbres, un projet de développement de l'habitat dévolu aux personnes âgées valides. Le périmètre de l'opération d'aménagement énoncé se situe sur des terrains classés en zone UDb du PLU,

A ce jour, les caractéristiques de ce projet ne peuvent être déterminées avec précision, mais il convient, dès à présent, de se prémunir contre toute urbanisation désordonnée de ce secteur qui pourrait compromettre ou rendre plus difficile la mise en œuvre de cette orientation communale d'urbanisation.

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le principe de création d'une résidence pour personnes âgées valides, sous réserve de modalités d'aménagement acceptées par la municipalité.
- de prescrire une modification du plan local d'urbanisme de nature à permettre la réalisation de ce projet.

Point voté à l'unanimité.

13. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE PIZZAIOLO REGAL PIZZA

Rapporteur Josette CHARAVEL

M. le Maire propose de renouveler la convention précitée pour une durée de 25 mois à compter du 01/12/2011, soit jusqu'au 31/12/2013, dans les conditions suivantes :

- 30 € de droit de stationnement mensuel ;
- 24 € par mois de participation à l'électricité.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de l'intéressé.

Point voté à l'unanimité.

14. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE PIZZAIOLO PIZZA VENDETTI

Rapporteur Josette CHARAVEL

M. le Maire propose de renouveler la convention précitée pour une période d'un an à compter du 01/12/2011, dans les conditions suivantes :

- 15 € de droit de stationnement mensuel ;
- 12 € par mois de participation à l'électricité.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de l'intéressé.

Point voté à l'unanimité.

15. MISE EN PLACE DU SERVICE PUBLIC PLUS AVEC CARTE D'ACHAT PUBLIC

Reportée.

16. PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE POUR DEPART EN CLASSES VERTES

Rapporteur Geneviève SABOT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 29 avril 2002 par laquelle il a été décidé d'octroyer chaque année une participation communale pour permettre à deux classes du primaire de participer à des classes de découvertes, de neige... et ainsi solliciter moins fortement les familles.

Il fait part au Conseil Municipal du courrier de Mme la directrice sollicitant une participation exceptionnelle de 1 000 € pour permettre à deux classes supplémentaires d'y participer.

Au titre de l'année 2011/2012, il propose que la somme de 1 000 € soit attribuée à l'école élémentaire.

Point voté à l'unanimité.

17. ADJUDICATION MAINTENANCE DES POMPES A CHALEUR

Rapporteur Geneviève SABOT

La décision de la Personne Responsable du Marché (PRM) a décidé de retenir la proposition de la société CLIMECO après avis de la CAO réunie le 14/11/2011 :

Prestataire	Montant annuel HT
CLIMECO - Technopôle Régional Agroparc – 200, rue Michel de Montaigne – BP41223 – 84911 AVIGNON Cedex 9	1 540 €

Le Conseil Municipal approuve cette décision d'un montant annuel de 1 540 € HT et d'une durée de 35 mois à compter du 1^{er} février 2012, soit jusqu'au 31/12/2014.

Point voté à l'unanimité.

Le Maire,
Michel ANASTASY



